

# La FENVAC membre du dispositif national d'aide aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier

samedi 10 janvier 2015

Comme après chaque catastrophe et acte de terrorisme, les membres de la FENVAC sont mobilisés et prêts pour accueillir les familles endeuillées et les victimes.

Association de victimes, la FENVAC fait partie intégrante de la cellule interministérielle de crise mise en place le 9 janvier sous l'autorité du Premier Ministre. Cf communiqué ci dessous :



Fort de son expérience et son identité d'association de victimes, les actions prioritaires de la Fédération sont :

- La défense des intérêts des victimes en contribuant à la mise en place de réponses utiles et rapides aux premiers besoins urgents des victimes et de leurs proches.
- L'accompagnement et soutien moral
- La participation à la procédure pénale et recherche de la vérité

L'intervention de la FENVAC se fait en concertation et en complémentarité du Réseau INAVEM, de ses associations membres et tout particulièrement Paris Aide Aux victimes.

La FENVAC est membre du conseil d'administration du FGTI (Fond de garantie des victimes du terrorisme), organisme chargé de l'indemnisation des victimes et de leurs proches.

Enfin, dans les tous prochains jours, la FENVAC se constituera partie civile dans la procédure pénale.

---

**Si vous êtes victime de cet attentat, ou de vos proches l'est : vous pouvez nous contacter au 01 77 19 00 73**

---